



HAL
open science

ED 262 : Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. ED 262 : Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion. 2009, Université Paris Descartes. hceres-02035401

HAL Id: hceres-02035401

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035401v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n°262
"Droit, gestion, relations
internationales"
de l'Université Paris Descartes



mai 2009



Contexte général

L'ED 262 "Droit, gestion et relations internationales" couvre dans son périmètre actuel 5 équipes d'accueil en renouvellement dans les domaines du « Droit » et des « Sciences politiques », auxquelles s'associe une équipe INSERM en réseau. Il n'existe pas en l'état actuel de laboratoires labélisés en économie ou en gestion, mais le projet de renouvellement d'accréditation mentionne deux demandes d'EA et une demande « Jeune équipe » qui pourraient répondre à cette attente. Cet objectif semble, par ailleurs, en accord avec la politique d'établissement en faveur d'ED pluridisciplinaires, notamment dans le cadre du PRES Université Paris Cité. Concernant l'ED 262, l'établissement souhaiterait voir se développer des programmes doctoraux croisant les disciplines de l'économie, de la gestion, de l'éthique, de la pharmacie et de la médecine. Dans un tel contexte, une plus forte mutualisation des formations proposées par le collège doctoral au titre du PhD program pourrait bénéficier à l'ED 262. Face à l'inexistence actuelle d'équipes de recherche en économie et en gestion et à l'éclatement des quelques enseignants-chercheurs dans ces domaines dans les diverses composantes de l'université, un collège des enseignants-chercheurs en économie et gestion a récemment été créé en vue de développer les synergies attendues dans ce domaine. Les demandes de création d'équipes visent à s'inscrire dans cette dynamique. Si elles se concrétisaient favorablement, elles pourraient alors justifier le changement d'intitulé demandé de l'ED, au profit de "Sciences juridiques, politiques économiques et de gestion".

En l'état actuel, l'ED 262 est bien identifiable dans la carte de formation doctorale du site parisien et offre une formation doctorale fortement consolidée par ses laboratoires de recherche reconnus dans les domaines du droit et des sciences politiques. La gouvernance de l'ED a été progressivement modifiée pour devenir aujourd'hui pleinement conforme à l'arrêté du 7 août 2006 et à son état d'esprit et, à ce titre, les 229 doctorants de cette ED sont rattachés à une des 5 équipes de recherche labélisées. Témoignage de cette orientation, la non reconnaissance d'une équipe d'économie (Observatoire du développement et de la mondialisation) a conduit les 66 doctorants de cette équipe à se rattacher à l'une des 5 équipes labélisées de l'ED. Enfin, la gouvernance de l'ED s'est attachée à mettre en œuvre dans les meilleurs délais les mesures préconisées par le collège doctoral de l'Université Paris Descartes en matière de limite des taux d'encadrement à 10 pour les HDR et de réduction des durées de thèses (quatrième année et cinquième uniquement à titre exceptionnel) ainsi que la charte des thèses de l'université. La très bonne organisation de la visite du comité et la clarté de la présentation de la directrice de l'ED ont permis de répondre aux nombreuses interrogations et ambiguïtés issues de la lecture du dossier d'accréditation. Les membres du comité de visite ont particulièrement apprécié la forte représentation des membres du conseil de l'ED et des doctorants (18 doctorants couvrant les 4 années de thèses et les différents laboratoires d'accueil) avec lesquels la discussion fut très enrichissante.

Constats

- Administration et moyens de l'ED

Implantée dans les locaux de la faculté de Droit à Malakoff, l'ED dispose de deux bureaux et d'une salle de réunion soit au total une superficie de près de 54m². Elle dispose également de la bibliothèque de 3ème cycle. La directrice est assistée d'un secrétariat, d'un bureau (4 enseignant-chercheurs issus du conseil de l'ED) et d'un conseil de l'ED dont elle n'est pas membre et qui comprend 18 membres dont 50 % représentant des extérieurs et des doctorants et ce, en conformité avec le texte. Le conseil de l'ED est réuni en moyenne deux à trois fois par an et le budget de l'ED, pleinement utilisé en 2006 et en 2008, est de l'ordre de 30 000 euros dont l'essentiel est consacré aux formations. Depuis 2009 un effort de diffusion d'information a été réalisé avec la mise en place d'un site Internet dédié à l'ED.



- Bilan quantitatif

L'ED 262 concerne en 2008, 229 doctorants. Le potentiel d'HDR est de l'ordre de 104 dont 6 PEDR, mais 52 HDR seulement encadrent effectivement au moins une thèse. Le taux d'encadrement potentiel est donc de 2,2, mais le taux d'encadrement effectif est de 4,4. La réglementation à 10 du nombre maximal de doctorants par HDR a été mise en pratique et seuls 3 HDR dépassent cette norme. La durée moyenne des thèses soutenues a été de 4,3 ans en 2006, 4,2 ans en 2007 et est passée à 5,2 en 2008. L'ancienneté moyenne des thèses en cours est de l'ordre de 3,6 années avec une variance assez forte puisqu'il existe une valeur maximale anormalement élevée de 14 années. L'ED enregistre entre 27 et 30 soutenances de thèses par an soit à peu près 13 % du stock de doctorants en cours. On note enfin un taux d'abandon relativement élevé de l'ordre de 17,7 %, mais particulièrement concentré en 2007 où l'on enregistre 45 abandons. L'explication avancée lors de l'entretien avec la directrice de l'ED relèverait de l'association de deux phénomènes : d'une part des sorties vers l'emploi avant la fin de thèse et d'autre part les premiers effets de la politique en faveur d'une réduction de la durée des thèses.

- Encadrement et suivi

Au total, l'encadrement et le suivi des thèses restent pour l'instant encore fortement adossés aux relations bilatérales entre doctorant et directeur de thèse, voire à l'organisation de séminaires internes dans les laboratoires. L'audition des doctorants devant le comité de visite a permis de noter très clairement que les pratiques dans ce domaine sont très hétérogènes selon les laboratoires d'accueil et selon les directeurs de thèses. Certains doctorants sont habitués à un suivi régulier au sein de leur laboratoire alors que d'autres restent souvent livrés à eux mêmes, faute de réel substitut actuel de la part de l'ED. Il est ainsi anormal d'entendre que la pratique de séminaires internes n'est pas toujours mise en place au sein des laboratoires et que ce sont parfois quelques doctorants qui prennent l'initiative d'en organiser entre eux. Il est également anormal d'entendre que certains doctorants, heureusement peu nombreux, doivent attendre plusieurs mois avant d'avoir un retour sur l'évaluation d'un chapitre de thèse déposé auprès de leur directeur de thèse. La mise en place par l'ED de journées scientifiques permettant d'évaluer dès la deuxième année de thèse par exemple, l'état d'avancement des doctorants dans le cadre d'un colloquium et en présence de nombreux HDR des différents laboratoires, permettrait sans aucun doute d'éviter une telle dérive qui, même si elle n'était que marginale, pourrait aller à l'encontre de la politique scientifique du collège doctoral que s'efforce de suivre l'ED.

- Financement des thèses

Il y a actuellement 22 allocataires MESR, 3 boursiers CIFRE et 5 autres boursiers dans l'ensemble des doctorants, soit au total 13 % de thèses financées. Le poids des doctorants salariés est de l'ordre de 42% , alors que les doctorants sans aucun financement représentent 45 %. L'ED a manifesté sa volonté de développer les financements CIFRE en mobilisant les réseaux professionnels dans le domaine du droit (Cercle Montesquieu, Barreau de Paris).

- Formation

L'ED consacre une forte partie de son budget à la mise en place d'une politique de formation sur plusieurs registres croisant formations fondamentales, formations méthodologiques et formations professionnalisantes. Mise en place dès 2006 et couvrant près de 436 h de formations offertes, cette politique de formation demande aux doctorants la validation de 90 h de formation sur les 3 années de thèse. La participation de l'ED aux actions de l'ABG (doctoriales, valorisation des compétences dans le cadre du nouveau chapitre de la thèse...) est également couverte par ce volet formation. Un resserement de la variété et un renforcement de certaines formations fondamentales semblerait réunir l'adhésion de nombreux doctorants. Une mutualisation de certaines formations transversales avec les offres du collège doctoral dans le cadre du PhD program permettrait à l'ED de réaffecter une partie de son budget, qui reste modeste, à l'organisation de journées de l'ED également attendues de la part des doctorants.

- Ouverture nationale et internationale

Si la procédure de sélection des candidatures, à allocation, est bien identifiée et en accord avec le texte de 2006, les modalités d'entrée en thèse et, notamment, la manière dont est contrôlée l'aptitude à la recherche pour les



titulaire de M2Pro n'est pas clairement identifiable. Un peu plus de 28 % des doctorants actuels sont issus d'un master 2 ou diplôme équivalent extérieur à l'établissement. On enregistre depuis 2006, 6 thèses en cotuelles et 4 bourses de mobilité internationale obtenues pour des doctorants. 7 professeurs étrangers invités ont pu contribuer à l'organisation de séminaires dans l'ED. Enfin l'ED contribue au financement des participations à des colloques internationaux des doctorants. L'ouverture internationale, malgré les efforts réalisés, reste encore timide alors même que les réseaux de recherche croisant les domaines du droit, de l'éthique et de la santé semblent ouvrir des perspectives internationales.

Projet

Le projet semble répondre pour partie à certaines faiblesses actuelles du fonctionnement de l'ED. Plusieurs dimensions sont couvertes par le projet. Du point de vue de la gouvernance tout d'abord, il s'agit de mettre en place 3 commissions chargées respectivement d'étudier les aspects pédagogiques : l'insertion professionnelle, le financement des thèses et enfin le développement international. L'élargissement du champ disciplinaire de l'ED (changement d'intitulé demandé), avec sa volonté d'introduire l'économie, reste fragile en l'état du potentiel d'encadrement et devrait, en tout cas, être fortement conditionné à l'avenir des projets de demandes de créations d'équipes. Du point de vue de la communication, un effort déjà réalisé par la mise en place du site Internet va être poursuivi avec la mise en ligne d'un annuaire des doctorants et des thèses et un projet d'organisation de la journée du jeune docteur. Face à la politique de réduction du nombre de doctorants par encadrant, un objectif d'élargissement de la base d'encadrement est envisagé d'une part, en encourageant les soutenances d'HDR et d'autre part, en développant la co-direction de thèses. Du point de vue du suivi des thèses, une généralisation du suivi annuel d'avancement des thèses mise en place pour les seuls allocataires de recherche est envisagé. Cet objectif doit être privilégié, eu égard à un certain nombre de dysfonctionnements qui semblent particulièrement toucher dans ce domaine certains doctorants et, en particulier, les non titulaires d'une allocation de recherche. L'augmentation attendue du nombre de professeurs étrangers invités pourrait être favorable au renforcement des projets de cotuelles de thèses. Elle pourrait recevoir une aide de l'établissement qui a exprimé, lors de la visite du comité, sa volonté de voir les ED manifester des demandes de mois de professeurs invités au même titre que les composantes. Le développement de thèses CIFRE, le renforcement de modules de formation à vocation professionnalisantes vont dans le sens d'une volonté de renforcement de l'insertion professionnelle "hors filière académique", ce qui semble d'ailleurs avoir été bien accueilli par les doctorants.

Conclusion

● Points forts :

- Ancrage fort de l'ED dans les disciplines du droit et des sciences politiques avec 5 équipes d'accueil reconnues en renouvellement. L'ED apparaît à ce titre bien lisible sur le site parisien.
- Gouvernance de l'ED désormais en conformité avec le texte de 2006.
- Programme de formation doctorale très intensif (plus de 490 heures financées par l'ED en 2008) et couvrant des axes méthodologiques, transversaux et au titre de l'insertion professionnelle.
- Effort de réduction des taux d'encadrement et d'ancienneté des thèses en s'inscrivant dans la politique scientifique du collège doctoral de l'université Paris V.
- Effort en matière de politique de communication avec création récente d'un site Internet.



- Volonté de développer les financements CIFRE en mobilisant les réseaux professionnels dans le domaine du droit.

- Points faibles :
 - Politique de sélection à l'entrée de l'ED pas assez précise et ne permettant pas d'évaluer clairement l'aptitude à la recherche revendiquée par l'arrêté du 7 août 2006.
 - Pas de journées scientifiques organisées par l'ED (workshop, journées de l'ED etc.) ce qui rend les doctorants (en particulier non allocataires) très dépendants, dans le suivi de leur thèse, de la qualité de leur encadrement doctoral et de l'existence d'éventuels séminaires internes organisés à cet effet dans leur laboratoire d'accueil.
 - Pas de réunions d'informations auprès des étudiants de M2R.
 - Positionnement fragile des disciplines économie et gestion dans cette ED eu égard à l'incertitude actuelle sur les structures de recherche d'appui (3 demandes de création en cours concernant notamment ces disciplines), au faible taux d'HDR actifs dans ce domaine, au programme de formation de l'ED très orientée vers le droit et les sciences politiques (en cohérence avec les laboratoires d'appui en renouvellement) et à l'existence de formations doctorales dans les domaines de l'économie et de la gestion sur le site parisien.

- Commentaire et recommandations :

Tout en centrant sa politique scientifique sur le potentiel des laboratoires de recherche reconnus, l'ED doit poursuivre sa volonté d'ancrer sa politique scientifique sur les orientations du collège doctoral de l'université. La limite des taux d'encadrement des HDR et la réduction de l'ancienneté des thèses constituent à ce titre une orientation très favorable de l'ED et par ailleurs, appréciée par les doctorants. La politique de formation doctorale offerte par l'ED pourrait peut-être mieux répondre aux intérêts des doctorants en étant plus concentrée et plus longue en durée sur certains domaines, quitte pour cela à restreindre le champ actuellement couvert. Un reciblage de l'offre de formation paraît nécessaire à ce niveau. Plus généralement, les conditions d'entrée en thèse doivent être mieux définies en s'attachant notamment à mettre en place un réel contrôle de l'aptitude à la recherche revendiqué par l'arrêté de 2006. L'organisation de journées scientifiques de l'ED, pour l'instant inexistantes, permettrait d'accompagner la politique de réduction des durées de thèses par une évaluation systématique (au niveau D2 par exemple) de l'état d'avancement des thèses. Elle semblerait également répondre à l'attente des doctorants qui trouveraient par cette orientation une évaluation de leur programme de recherche plus systématique et pas toujours assurée aujourd'hui dans les laboratoires d'accueil. L'effort entrepris vers le développement de thèses CIFRE doit être encouragé dans un secteur (droit, éthique, politiques publiques en santé) où de réels gisements existent. La demande de changement d'intitulé de l'ED visant à faire apparaître de manière plus explicite l'économie et la gestion pose problème en l'état actuel des équipes de recherche labélisées existantes qui relèvent pour l'essentiel des disciplines du droit et des sciences politiques. L'orientation souhaitée, conforme aux objectifs de l'établissement dans le cadre du PRES Université Paris Cité en faveur d'une pluridisciplinarité croisant droit, éthique, économie, gestion et politiques publiques de santé, ne peut être uniquement basée sur les partenariats envisagés avec l'ED EHESP (pas d'équipes de recherche dans cette ED) et l'unité INSERM en réseau. Elle ne pourrait être envisageable que si les projets de demande de création d'équipes susceptibles de mutualiser les compétences en économie et en gestion dans l'établissement recevaient une appréciation favorable.



Notation)

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : B
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : A
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : B
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : B

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : B

Observations de l'établissement



Le Président
Axel KAHN

Paris, le 18 juin 2009

BV/CB n° 238

AERES
Monsieur Alain MENAND
Directeur de la section des formations et des diplômes
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Objet : Evaluation Ecole Doctorale « Droit, gestion, relations internationales » n°262

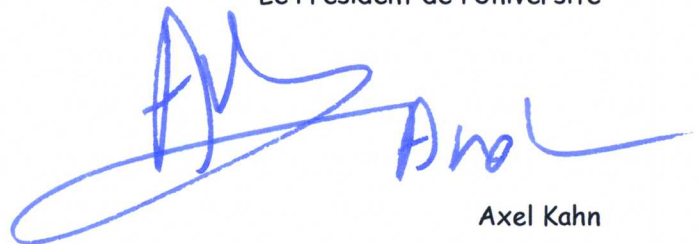
Monsieur le Directeur,

L'Université Paris Descartes se félicite de l'appréciation globalement positive portée par le comité de visite AERES sur le fonctionnement de cette école dont elle estime qu'elle a remarquablement progressé au cours du contrat quadriennal écoulé. L'Université prend bonne note des recommandations faites par l'AERES notamment pour améliorer la politique de sélection des doctorants, leur encadrement et leur insertion.

L'Université Paris Descartes a conscience des progrès à faire dans le domaine du suivi des docteurs afin d'avoir une meilleure évaluation de leur insertion. Un effort particulier doit également être fait dans le domaine de la formation professionnelle. Ce sera une priorité pour l'Université dans le cadre du contrat quadriennal à venir.

Les critiques concernant l'orientation économie-gestion feront l'objet d'une analyse approfondie lorsque la configuration du PRES aura été arrêtée. Ce sera une priorité pour l'Université dans le cadre du contrat quadriennal à venir.

Le Président de l'Université



Axel Kahn

Observations sur le rapport d'évaluation de l'Ecole doctorale n°262 « Droit, gestion, relations internationales » de l'Université Paris Descartes.

Le rapport d'évaluation fait suite à la visite du comité ayant eu lieu le 12 février 2009. On soulignera qu'aucun membre du comité de visite ne relevait de la discipline juridique.

Comme le souligne le bilan de l'Ecole doctorale, le précédent contrat quadriennal a notamment été consacré à la mise en place du concours de recrutement des allocataires de recherches et à l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de formation à destination des doctorants qui antérieurement n'existait pas. Cette offre de formation visant notamment à l'organisation de séminaires de professionnalisation a jusqu'à présent absorbé l'essentiel du budget de l'Ecole doctorale qui est de 20 000 euros.

Dans le cadre du projet relatif au prochain contrat quadriennal, différentes actions ont été proposées visant d'une part à l'organisation d'une journée du doctorant et d'autre part à la généralisation d'un suivi annuel d'avancement des thèses prévu pour l'instant pour les seuls allocataires de recherche. Ces mesures devraient ainsi répondre aux faiblesses mentionnées dans le rapport d'évaluation.

Par ailleurs, il sera également proposé au conseil de l'Ecole doctorale, d'intégrer dans le règlement intérieur de l'Ecole doctorale, les critères d'évaluation d'aptitude à la recherche des étudiants titulaires d'un master 2 professionnel, mentionnés seulement aujourd'hui dans le document administratif d'inscription en thèse. Sachant toutefois que dans le cadre du prochain quadriennat, l'Université ayant fait le choix de développer de manière indifférenciée les masters recherche et pro, la question devrait surtout se poser pour les étudiants venant d'autres universités.

De même, le Conseil de l'Ecole doctorale devra également se prononcer sur les mécanismes de généralisation de l'information transmise aux étudiants de M2 sur la faculté d'entreprendre des études doctorales, pour l'heure transmise par les responsables de masters.

Enfin, l'Ecole doctorale va poursuivre, dans le cadre de ce quadriennat, les synergies avec les centres de recherches labellisés afin notamment de parvenir à une meilleure répartition des formations entre l'école doctorale et les centres.

Paris, le 11 juin 2009

Directeur de l'Ecole doctorale



Anne Laude